

Les conseillers Créserfi restent à votre service, même pendant les vacances !

Ensemble, donnons de l'avenir à vos projets !



PROJET IMMOBILIER
ASSURANCE DES EMPRUNTEURS
REGROUPEMENT DE CRÉDITS



Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RDV AVEC VOS CONSEILLERS CRÉSERFI DE PROXIMITÉ

CSF.FR/DOM



0262 20 12 14

(appel non surtaxé)

Les propositions de crédit sont faites par **CRÉSERFI**, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (orias.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs. Elles sont réservées aux adhérents du CSF et sous réserve d'acceptation des partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière.

Les partenaires prêteurs de **CRÉSERFI** sont : **La Banque Postale** (SA au capital de 6 585 350 218 €) - siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (orias.fr) ; **Crédit Mutuel Arkéa** - SA Coopérative de Crédit à Capital Variable - Agrément collectif 323 - Siège social 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - 775 577 018 RCS Brest - Enregistré au Registre des intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS, sous le n° 07 025 585 (orias.fr) ; **CREDIT LIFT**, est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 €. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Évry. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (orias.fr). La liste complète des partenaires est consultable sur csf.fr.

L'emprunteur d'un crédit personnel dispose d'un droit légal de rétractation.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans

agir en qualité de prêteur.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) **souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine** (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les offres d'assurance, d'épargne-retraite, de placements et d'immobilier neuf sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (orias.fr) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et de conseiller en investissement financier (CIF), membre de l'Anacofi-Cif association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org.fr). Intermédiaire en transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI 75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière : police n° RPI10147372 souscrite auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet.

PDFGE0624LAREU - Illustrations : Régis Fallier